lycée professionnel hôtelier Challes-les-eaux

académie Grenoble

éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lycée des Métiers de l'Hôtellerie Restauration & Commercialisation
•
CHALLES-LES-EAUX

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE : FOURNITURE DE PHOTOCOPIEURS POUR LE LYCEE DES METIERS DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION DE CHALLES LES EAUX.

Intendance
Gestionnaire

Affaire suivie par
Sylvie GAGLIARDI
Téléphone
04.79.72.86.13
Télécopie
04.79.72.82.65
Mél :
Intendance.0730013S
@ac-grenoble.fr

Adresse
74, Avenue du Grand Barberaz
BP 53
73190 CHALLES LES EAUX

Consultation du 20/05/2020, lancée selon une procédure adaptée en application des articles R2123-1 R2123-8 R2131-12 et 2132-6 du Code des Marchés Publics (décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018) et conformément aux seuils de procédure et de publicité.

Objet : Fourniture de photocopieurs sous forme de location-maintenance pour le compte du lycée des métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration de Challes les Eaux.

Fournisseur :

Je soussigné .....
agissant au nom et pour le compte de : .....
dont le siège social est : .....
immatriculé à l'INSEE sous le n° : .....
et au registre du commerce du greffe du Tribunal de : .....
sous le numéro : .....

après avoir pris connaissance du marché visé en objet, de ses modalités et des clauses techniques particulières :

-m'engage sans réserve à traiter avec le lycée des métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration selon les modalités jointes dans le Cahier des Clauses Particulières,

-demande que le lycée des métiers de l'Hôtellerie et de la Restauration se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert à l'organisme financier dont le RIB est joint en annexe,

-affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs que je ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics,

- atteste sur l'honneur que les salariés sont recrutés régulièrement au regard du Code du Travail,
- atteste sur l'honneur être en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du Code des Marchés Publics),
- atteste sur l'honneur sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs avoir satisfait à mes obligations fiscales ou sociales.*

Fait à :..... Le : .....

Nom et qualité du signataire + Cachet de l'entreprise + signature :

* Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande de l'établissement preneur. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est considérée comme nulle et non avenue.